

PRIX FREDERIC DE CARFORT 2010 - SCULPTURE

REGLEMENT

Le Prix Frédéric de Carfort a été créé en 1992 sous l'égide de la Fondation de France.

Le Prix Frédéric de Carfort est destiné à une œuvre de dessin, de sculpture ou de peinture.

Le Prix Frédéric de Carfort 2007 a été attribué à une œuvre de dessin

Le Prix Frédéric de Carfort 2010 sera attribué à une œuvre de sculpture

Le Prix est annuel. Son montant est cette année de 2 300 Euros.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 1

Ce prix est international, les candidats ne sont soumis à aucune limite d'âge, toutefois la préférence ira à un jeune artiste.

Article 2

Les œuvres présentées doivent être, pour le Prix 2010, des sculptures.

Article 3

Les candidats doivent **déposer** ou **envoyer par la poste** un dossier, **n'excédant pas le format 30 x 40cm**, comprenant 10 photographies couleur ou noir et blanc de leurs œuvres, ainsi que quelques photographies de dessins ou un carnet de croquis, accompagné d'un **curriculum vitae**. Ces documents devront être remis **du LUNDI 8 NOVEMBRE 2010 au JEUDI 11 NOVEMBRE 2010** à la **Fondation de France - 40 avenue Hoche - 75008 Paris de 14 h à 18 h, à l'exclusion de tout autre horaire**.

Chaque document devra porter la mention "Prix Frédéric de Carfort", avec le nom et l'adresse du candidat.

Le Comité ainsi que la Fondation de France déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Article 4

Le Prix n'est pas anonyme. Les envois sont adressés ou présentés sous le nom du candidat qui joindra son curriculum vitae. Ce document devra faire ressortir de façon claire et compréhensible l'état civil du candidat, son adresse, sa formation scolaire et artistique, les diplômes dont il est titulaire, les prix, les distinctions qu'il a obtenu, et éventuellement les expositions qu'il a organisé et/ou celles auxquelles il a participé. Sauf pour le lauréat, le nom des candidats ne fait pas l'objet de diffusion ou de publicité.

.../...

COMPOSITION DU JURY

Article 5

Le jury est composé au minimum de 5 membres issus du milieu artistique (peintres, sculpteurs, presse artistique) et d'un membre de la Fondation de France qui n'aura qu'une voix consultative.

ATTRIBUTION DU PRIX

Article 6

Le Jury se réunit chaque année pour décider de l'attribution du Prix.

Au cas où aucune des œuvres présentées ne paraîtraient au Jury digne de recevoir le Prix, celui-ci ne serait pas attribué et serait reporté à l'année suivante ou lors du concours suivant dans la même discipline, avec la possibilité d'attribuer en ce cas un second Prix.

Les participants acceptent le présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7

Les dossiers devront être retirés **du LUNDI 17 JANVIER 2011 au VENDREDI 21 JANVIER 2011** à la Fondation de France - 40 Avenue Hoche - 75008 Paris de 14h à 17h, à l'exclusion de tout autre horaire.

Les dossiers qui n'auraient pas été retirés dans les délais décrits ci-dessus seront renvoyés uniquement aux candidats qui auront joint une enveloppe affranchie au tarif en vigueur, sinon ils seront détruits.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, veuillez adresser un courrier au :

**Prix Frédéric de Carfort
Fondation de France
Département Culture
40 avenue Hoche
75008 Paris**